Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070223-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

MAIRIE DE PLOUHINEC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 2 juillet, à dix-neuf heures,
le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie,
sous la présidence de **Monsieur Yvan MOULLEC**, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Votants : 24

ETAIENT PRÉSENTS : MOULLEC Yvan, JULIEN LE MAO Solène, LE COZ Rémy, LE BORGNE Sylvie, BIOLCHINI Marc-Ange, STREIFF LE BOZEC Armelle, DRUON Pascal, PALUD Isabelle, FRENEY Françoise, GUEGUEN Eric, LE LAY Marc, QUEMENER Annie, BOUER Yves-Marie, LUCAS Marie-Yvonne, COLIN Nathalie, GOMET Patricia, GONIDOU Isabelle, GARNIER Romuald, GONIDOU Bruno, BONNIZEC Audrey, ANSQUER Kilian.

ABSENTS : ANSQUER Alain, POQUET David, HANNECART Claire.

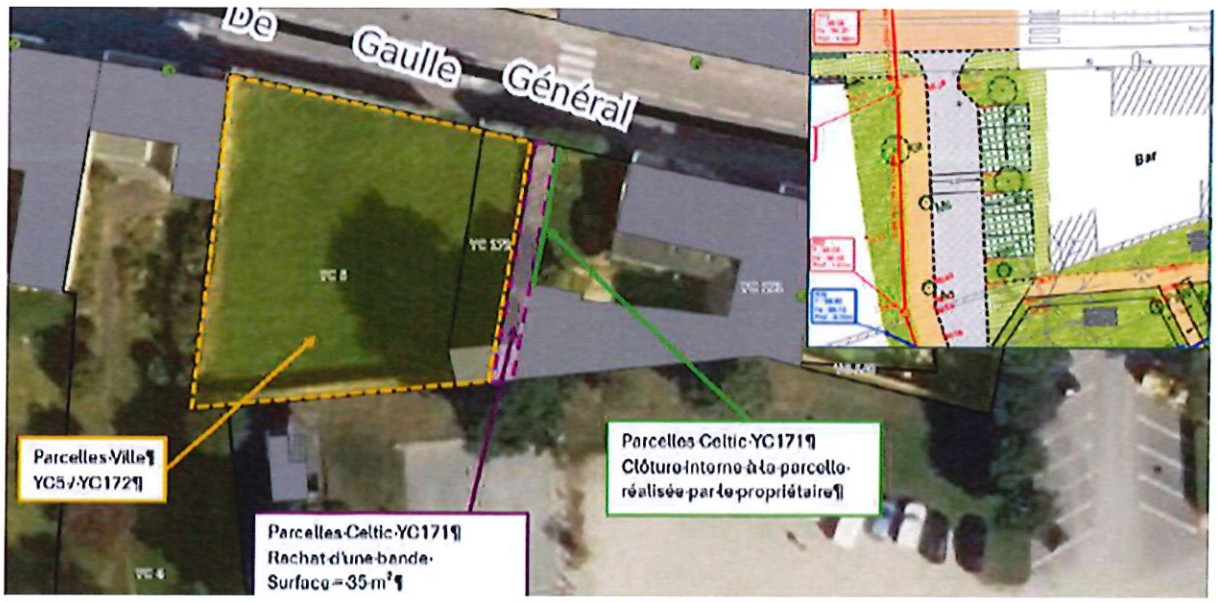
ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : GUILLOU Jean-Jacques a donné procuration à DRUON Pascal, PERRENOU Sandrine a donné procuration à LE BORGNE Sylvie, LE BARS Florian a donné procuration à Marc-Ange BIOLCHINI.

VP/2026/07/02/23 URBANISME – FONCIER – ALIGNEMENT - PARTIE DE LA PARCELLE YC 171

RAPPORTEUR : MADAME SOLENE JULIEN LE MAO

Madame Solène Julien Le Mao propose aux membres du conseil municipal d'opérer à l'acquisition d'une partie de la parcelle YC 171 appartenant au bar Le Celtic sise au 3, rue du Général de Gaulle.

L'acquisition parcellaire a pour objectif d'aligner le domaine public au droit du bâtiment privé et ainsi de permettre la création d'un cheminement de sécurité le long des futurs stationnements projetés.



Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-212901979-20260702-VP2026070223-DE

La surface cédée par les représentants légaux de la société LANGEVIN 3, sise 3 rue du général de Gaulles, se porte à environ 35 m 2 pour un prix de vente de 20 euros / m2.

Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle YC 171 par les représentants légaux de la société LANGEVIN 3, sise 3 rue du Général de Gaulle ;
- approuve le prix d'achat d'environ 35 m² pour un montant de 20 euros / m2 ;
- dit que les frais d'acquisition et de géomètre seront à la charge de la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération ;
- en l'absence de Monsieur le Maire, autorise la Première adjointe, Madame Solène Julien Le Mao, à signer l'ensemble des documents afférents à l'opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,

Le 2 juillet 2026

Le Maire,

Yvan MOULLEC

MAIRIE PLOUHINEC 29 (Finistère)

La Secrétaire de séance,

Armelle STREIFF LE BOZEC